

France 3 Bourgogne-Franche-Comté

18H30 :

LE REPORT DE LA MISE A L'ANTENNE EST INDISPENSABLE !

Les conditions de fabrication des numéros « 0 » de la nouvelle tranche d'information prévue à 18H30 à partir du 25 janvier en Bourgogne-Franche-Comté ont profondément interpellé les élus et les salariés.

L'émission, fabriquée dans les conditions du direct, entraîne des amplitudes horaires importantes pour les personnels.

L'équipe d'actualité en charge du reportage n'a aucun temps de préparation pour effectuer le « retour sur », une course effrénée durant la journée pour tenter de tourner un reportage en lien avec les invités et le thème de l'émission. Sur ce tournage, s'ajoutent des bandes annonces ou teasers.

Les retours des participants traduisent un mode « édition spéciale », où la journée n'est qu'une course continue aux images, aux témoignages, pour pouvoir envoyer les éléments du reportage en temps et en heure afin d'injecter le produit fini dans l'émission. S'ajoutent aussi le tournage de teasers et de bandes annonces, voire des images d'illustrations, par l'équipe actu, et, pour finir la journée, le JRI de l'équipe devient cadreur de plateau !

Les scripts d'édition, déjà surchargés depuis les 11h53 et 18h53, sont aussi très sollicités pour la préparation, le suivi et l'enregistrement de cette nouvelle édition.

Cette émission demande un temps de préparation important pour les recherches aux services documentation. De plus, elle demande du temps de travail supplémentaire pour l'indexer, ce qui n'est pas absorbable par le service doc dans la charge de travail actuelle.

Nouvel effet de bord, le manque d'éclairagistes sur l'émission « Rendez-vous Chez Vous » : un tournage a dû être éclairé à la lueur des torches de smartphones dernièrement !

Le couvre-feu national à 18h00 et un probable reconfinement, imposés par la **crise sanitaire**, contraignent un peu plus les conditions de travail des salariés : alors que les invitations à respecter les mesures barrières sont permanentes, la région BFC propose une émission itinérante, avec brassage des équipes composées des deux régions.

Cette fabrication à moyens constants représente un effort considérable à tous ceux qui y contribuent, présentateurs JT et cadres intermédiaires compris.

Les risques sur la santé physique et mentale des salariés sont donc réels et les élus et les salariés ont le sentiment que la direction ne les prend pas en compte.

Les élus demandent à la direction de **surseoir à la mise à l'antenne du 18h30**, le temps d'étudier les conséquences de ce projet et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, conformément aux principes généraux de prévention (articles L.4121-1 et L.4121-2 du Code du Travail).

Les élus demandent à la direction de s'engager sur un **suivi mensuel en instance de proximité** de la charge de travail et des dysfonctionnements liés à cette nouvelle tranche.